

903167A

« **FINORDEV** »

Société par Actions Simplifiée
capital de 686.250 euros

Siège social : 5 rue de Logelbach - 75017 PARIS
R.C.S. : PARIS B 380 034 892

G.T.C. - J.U.V. 13
I M R
131 EV. 2005
DA DE 2005

[Signature]

**PROCES - VERBAL DE LA DECISION DU PRESIDENT
DU 1^{ER} JUILLET 2004**

L'AN DEUX MILLE QUATRE,
Le premier juillet,
A neuf heures.

Monsieur Simon BELLAICHE
né le 6 novembre 1966 à MARSEILLE (13)
de nationalité française
demeurant 5 rue de Logelbach - 75017 PARIS

Président de la société « **FINORDEV** »

A pris la décision de renouveler le mandat de « Directeur Général » de

- **Madame Yvonne NAHUM**
née BELLAICHE le 6 septembre 1965 à MARSEILLE (13)
de nationalité française
demeurant 5 rue de Logelbach - 75017 PARIS

à compter du 1^{er} janvier 2005, pour une durée d'une année.

Madame Yvonne NAHUM, Directeur Général, est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Elle exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que les statuts attribuent au Président.

Elle représente la Société dans les rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait

[Signature]

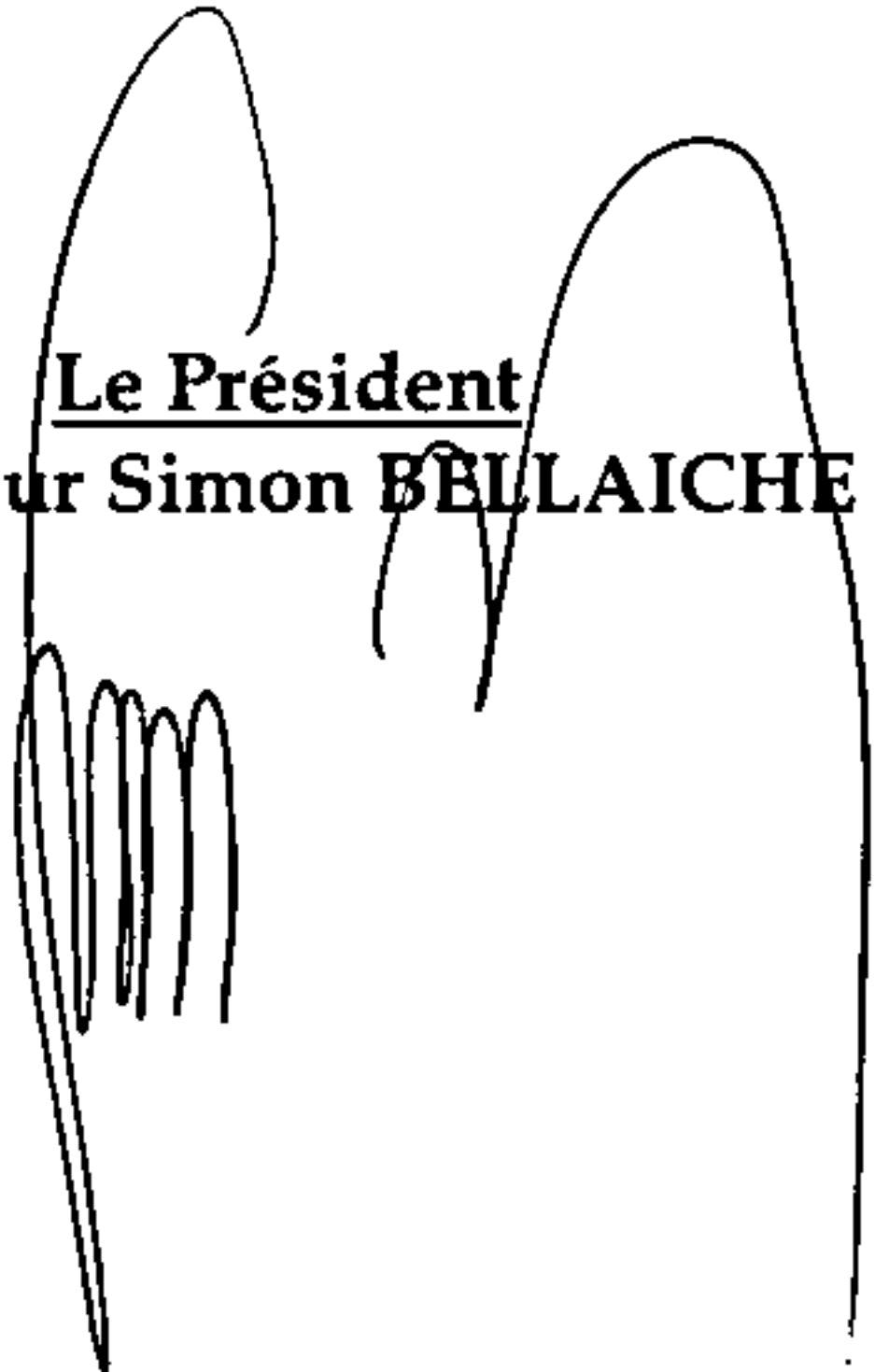
l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

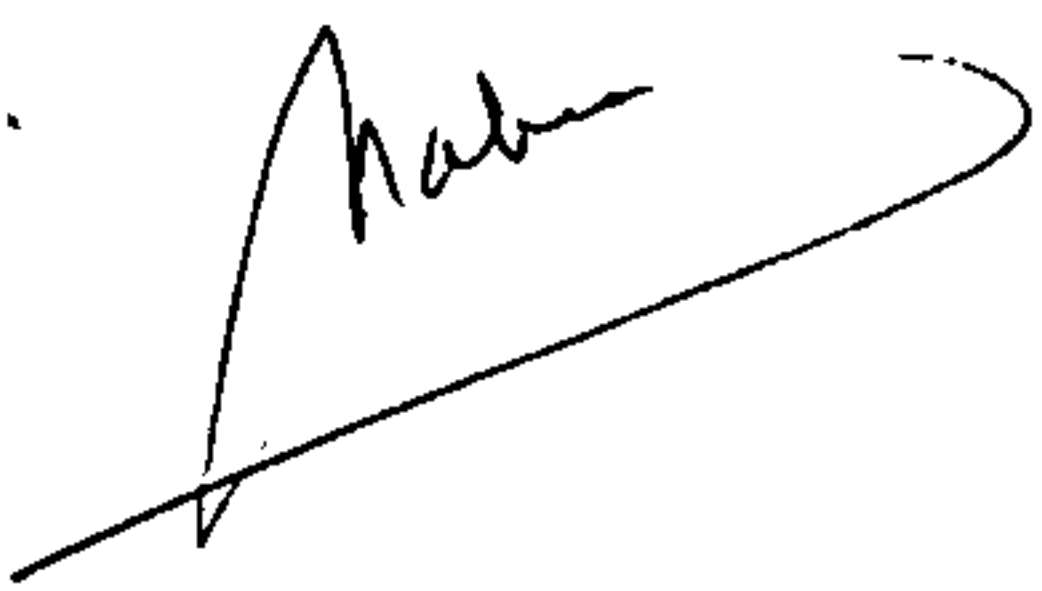
Elle ne pourra cependant consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du Président.

Madame Yvonne NAHUM, ici présente, déclare accepter les fonctions de Directeur Général de la Société « FINORDEV » et qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait, ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De TOUT ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Directeur Général.


Le Président
Monsieur Simon BELLAICHE


Le Directeur Général
Madame Yvonne NAHUM
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »